



Projet d'établissement du CFA Codév



CFA Codév

298, avenue du Club Hippique

13090 Aix-en-Provence

Le CFA Codév d'Aix-en-Provence est un établissement à taille humaine où chacun peut avoir sa place, son identité ; où les élèves et les adultes en formation peuvent se sentir bien dans une atmosphère sereine et simple. L'accueil de tous est une priorité, en particulier ceux qui éprouvent des difficultés, notamment sociales et scolaires.

Table des matières

1. Le projet d'établissement du CFA Codév d'Aix-en-Provence.....	2
2. Le CFA Codév d'Aix-en-Provence	2
3. Ses formations.....	3
4. Les entreprises accueillant nos apprentis	3
5. Fonctionnement du CFA.....	3
Le Président du CFA Codév	3
Le Conseil de Perfectionnement	3
6. Les différents secteurs : organisation interne.....	4
Le responsable de la formation :.....	4
Le référent entreprise :.....	4
Les interlocuteurs :	4
Les formateurs	4
7. Formation des personnels.....	5
8. Les réunions d'équipe	5
9. Restauration et accessibilité	5
10. L'apprenti au cœur de la formation	5
Le livret de suivi	5
L'entretien début de formation.....	6
Les visites d'entreprise	6
Le bilan semestriel.....	6
11. Personnalisation des parcours de formation au CFA Codév	7

1. Le projet d'établissement du CFA Codév d'Aix-en-Provence

Le projet d'établissement du CFA Codév d'Aix-en-Provence fixe les axes de développement du Centre de Formation d'Apprentis. Il concerne la globalité des activités du CFA. Il précise les objectifs à atteindre, les actions à conduire, les modes d'évaluation et les moyens à mobiliser. Son élaboration mobilise l'ensemble des acteurs de la structure et repose sur une réflexion générale sur le fonctionnement du CFA, afin de garantir la cohérence et l'efficacité des actions mises en œuvre.

2. Le CFA Codév d'Aix-en-Provence

Le CFA Codév est une interface entre les entreprises de la branche et les jeunes publics en recherche de formation ou d'emploi. Le Centre de Formation propose de favoriser les échanges jeunes/entreprises/familles afin de communiquer sur différents axes tels que l'orientation professionnelle, la connaissance des métiers de la branche et la formation sur les métiers par la voie de l'alternance.

Situé à Aix-en-Provence, le CFA Codév est un centre de formation privé ayant obtenu le statut de CFA suite à la réforme de la formation professionnelle initiée en septembre 2018. Il accueille à ce jour une apprentie depuis le 16 septembre 2019. Les apprentis bénéficieront d'un lieu de formation accessible, agréable, pensé pour l'épanouissement dans l'apprentissage et doté d'un équipement pédagogique adapté.

L'activité principale du Centre de Formation d'Apprentis Codév est de dispenser une formation générale aux jeunes salariés sous contrat d'apprentissage. Le CFA a mis en place une pédagogie axée sur le parcours de formation individualisé qui vise à créer un environnement favorable à l'épanouissement individuel des jeunes au cours de leur formation.

Le CFA est engagé dans plusieurs démarches en vue d'obtenir des labels qualités : le centre de formation Codév à ouvert ses portes en juin 2018, il a rapidement été référencé dans le Datadock avant d'entrer début 2019 dans le Catalogue Qualité Pôle Emploi. Ses formateurs sont fortement encouragés à obtenir la certification ICPF-PSI, la référence dans le domaine des labels qualité pour les formateurs. Il est en cours de labellisation PvE (Performances vers l'Emploi) et est engagé dans le processus de labellisation du répertoire unique France Compétence.

3. Ses formations

Une filière de formation est proposée au CFA Codév d'Aix-en-Provence : le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance. Il s'agit d'un diplôme de niveau V qui se prépare en alternance sur un an en apprentissage. Il prépare les apprentis à développer les compétences nécessaires pour l'exercice d'un métier dans le secteur de la petite enfance.

4. Les entreprises accueillant nos apprentis

Les entreprises accueillant des alternants du CFA Codév sont situées à Aix-en-Provence. Il s'agit de structure de garde d'enfants de moins de 3 ans à domicile. Une convention de partenariat est mise en place avec chacune d'elle.

5. Fonctionnement du CFA

Le Président du CFA Codév

Il est responsable de l'élaboration du budget et de la gestion financière du CFA. Il détermine la politique d'investissement en lien avec le conseil de perfectionnement. Il favorise le développement de partenariats divers avec le chargé de relation entreprise. Globalement, il développe l'apprentissage et la formation continue au sein de l'établissement. Il détermine la politique pédagogique propre au CFA Codév.

Le Conseil de Perfectionnement

Il se compose des représentants de Codév, des représentants élus des personnels enseignants du CFA, des représentants élus des apprentis, et des représentants des parents d'apprentis mineurs.

Le conseil de perfectionnement se réunit trois fois par an. Il est saisi pour des avis, des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du CFA : ouverture ou fermeture de formations, admission des apprentis, organisation et déroulement de la formation, modalités de relations entreprise/CFA.

6. Les différents secteurs : organisation interne

Le responsable de la formation :

Il est chargé de l'accueil des apprentis. Il organise la vie de l'apprentissage, à savoir : la préparation de la rentrée et la préparation des inscriptions. Il a aussi pour rôle la saisie des emplois du temps et les modifications éventuelles à y apporter. Il contrôle l'assiduité des apprentis. Il est chargé des enquêtes auprès de nos apprentis. Il est en relation avec le Rectorat d'Aix-en-Provence. Il doit être à l'écoute des apprentis du groupe à travers les difficultés rencontrées, d'être un interlocuteur privilégié des maîtres d'apprentissage, d'effectuer l'accueil des groupes dont il a la charge, d'effectuer les entretiens de début de formation.

Le référent entreprise :

Il communique par courrier avec les familles et les entreprises. Il est chargé de l'inscription aux examens. Il est en contact avec les entreprises d'accueil et s'y rend régulièrement.

Les interlocuteurs :

Ils proposent un service pour les apprentis afin de leur porter conseil et de les aider face à leurs difficultés, de les accompagner au maximum vers la réussite de leur formation. Afin d'éviter les ruptures de contrat ou pour favoriser une suite de contrat en cas de rupture, ils travaillent en relation avec les formateurs et l'équipe de direction du CFA, en direction des apprentis et des maîtres d'apprentissage. Cette médiation offre aux apprentis la possibilité de s'exprimer et de gérer les difficultés rencontrées lors de la formation, dans un espace d'écoute et de parole, impartial, et sans jugement.

Les formateurs

Chaque formateur a pour rôle de produire les stratégies de formation et développer les supports pédagogiques, d'évaluation, de remédiation et de certification pour ses enseignements. Il conduit, anime, évalue et suit la formation des apprentis. Il participe aux actions de remédiation destinées aux apprentis. Il est responsable du bon déroulement de la formation des apprentis. Il effectue des visites d'entreprise pour être au plus proche des apprentis et des entreprises. Il participe aux actions de promotion de l'apprentissage et au fonctionnement du CFA. Il participe aussi à la réflexion et aux actions menées pour le projet d'établissement.

7. Formation des personnels

Le plan de formation du personnel prévoit l'ensemble des actions de formations nécessaires pour faire évoluer les compétences des personnels. Il traduit la politique de formation définie par le CFA. Les formateurs sont notamment encouragés à se faire certifier ICPF PSI, dont les coûts d'audit sont pris en charge par le CFA Codév.

8. Les réunions d'équipe

Les réunions d'équipe permettent de faire le lien entre les différents secteurs du CFA. C'est un moyen de faire circuler l'information, de faire des bilans, de réfléchir à de nouveaux projets. Elles se tiennent en amont des formations pour l'organisation générale, en milieu de formation et à la fin des formations. Elles réunissent l'ensemble des intervenants sur le groupe concerné. En milieu de formation, elles permettent l'établissement d'un bulletin, qui est remis lors des entretiens individuels avec le responsable de la formation. En fin de parcours, elles permettent de dresser le bilan de la formation, de mesurer l'atteinte des objectifs et de fixer les objectifs pour la formation suivante.

9. Restauration et accessibilité

Le CFA Codév est accessible en voiture. De nombreux parkings aux alentours du CFA sont accessibles. Vue la forte demande en stationnement, le CFA a adapté ses horaires de cours, afin de permettre un accès en toute sérénité. Il est également possible de s'y rendre en transport en commun : les bus des lignes 4 ou 5 desservent l'arrêt Pont Figuière, situé en face du CFA. Il est situé au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 298, avenue du Club Hippique, 13090 Aix-en-Provence, à l'extérieur du bâtiment, côté rue.

10. L'apprenti au cœur de la formation

Le livret de suivi

Le livret de suivi est un outil pédagogique. Il permet de faire le lien entre les différents acteurs de la formation : apprenti, maître d'apprentissage et CFA. Il permet d'améliorer la concertation pour obtenir une alternance pédagogique effective entre entreprise et CFA.

L'apprenti est responsable de la tenue de son livret. Il est chargé de faire le compte rendu des activités réalisées pendant sa période en entreprise et de faire émarger son bilan par le maître d'apprentissage. Ce dernier pourra y apporter une appréciation générale pour la période donnée.

Un suivi du livret est réalisé par le formateur référent à chaque retour de période en entreprise. Une remédiation est réalisée si le besoin se fait sentir.

Le livret est un moyen d'optimiser l'alternance en développant les relations entre le CFA et les entreprises. Ces relations sont le support d'une véritable alternance permettant au jeune de recevoir une formation cohérente, qui veille à la prise en compte du vécu socioprofessionnel du jeune en entreprise par le CFA, mais aussi à l'application par l'entreprise des apprentissages développés au CFA.

L'entretien début de formation

Pour procéder à une première évaluation du déroulement de la formation et éventuellement d'adapter cette dernière, l'apprenti est convié par le CFA, dans les deux mois qui suivent la conclusion du contrat d'apprentissage, à un entretien auquel participent le responsable de la formation et un formateur du centre de formation. Au cours de cet entretien, un premier bilan est réalisé sur l'organisation de l'alternance, le contenu de la formation, ...

Les visites d'entreprise

Les visites d'entreprise sont réalisées par le référent entreprise à plusieurs périodes dans l'année soit deux passages minimum par an. D'autres visites peuvent être organisées pour résoudre d'éventuels problèmes rencontrés en entreprise.

Ces visites d'entreprise sont un moyen de faire le lien entre le CFA et l'entreprise et ainsi de faire le point sur l'évolution de la formation de l'apprenti, de connaître sa progression et les besoins ressentis par l'apprenti, l'entreprise ou le CFA.

Le bilan semestriel

Le bilan semestriel est l'occasion de faire le point sur le groupe et ensuite de faire un point sur la progression de chaque apprenti. Le délégué de classe est présent et rapporte au groupe les remarques faites par les formateurs. C'est l'occasion de mettre en place si besoin des parcours personnalisés pour certains apprentis. Des entretiens individuels avec les apprentis seront effectués.

11. Personnalisation des parcours de formation au CFA Codév

Toute candidature pour intégrer le CFA Codév débute par un entretien préliminaire avec le responsable de la formation, afin d'évaluer la motivation et permettant de s'assurer que le projet professionnel est cohérent et en adéquation avec la formation souhaitée, qui est suivi d'un test de positionnement afin d'évaluer les connaissances théoriques dans les matières générales du candidat.

A partir de ces résultats nous allons construire un parcours adapté au profil du jeune en fonction de ses connaissances théorique et des éventuels handicaps de l'apprenant. Par exemple, si l'apprenti à son arrivée en formation est titulaire d'un diplôme équivalent ou supérieur à celui préparé au CFA, il peut prétendre à une dispense d'enseignements généraux, formalisé par la signature d'un contrat pédagogique lui proposant un parcours aménagé avec les modalités de mise en place et le contenu.

La dispense n'est pas automatique. La décision est prise en fonction des projets de l'apprenti. Un apprenti de CAP qui souhaite poursuivre en BP ou en BAC PRO peut faire la demande d'assister aux cours d'enseignement général afin de conserver son niveau.